

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

GAILLOT Philippe	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	OGER Isabelle	VEIRA Christophe
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SMEC Jean	THILL Céline	
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
GUINDT Philippe	donne procuration à VIERIRA Christophe	
DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à MENEGHIN Gaël	

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 772 Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier hors sanglier

Vu l'article R. 429-8 du Code de l'environnement, qui impose aux collectivités de nommer, après accord du locataire de chasse, un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier ;

VU l'Arrêté Préfectoral 2023-DDT-SRAF-UFC-N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales et intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un estimateur de dégâts de gibier autre que sanglier sur le territoire communal ;

Entendu les explications données par Monsieur le Maire ;

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nomination de Monsieur KIFFER Jean-Michel, de Sentzich, candidat, en qualité d'estimateur des dégâts causés aux cultures par le gibier autre que le sanglier sur le territoire communal de Beyren-lès-Sierck
- **PREND ACTE** que cette nomination vaut pour la durée du bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 et que la désignation formelle relève d'un arrêté municipal à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 30 octobre 2023
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/10/2023
Le Maire,

